



Agence du revenu du Québec

Volume 1 no 1 - 3 février 2016

INFORMATIONS ET SONDAGE DESTINÉS AUX MEMBRES DU SPGQ DE REVENU QUÉBEC

État des négociations

Dans le cadre de la négociation de la première convention collective du personnel professionnel de Revenu Québec, la partie patronale a déposé, le 10 avril 2015, une série de demandes représentant des reculs importants dans nos conditions de travail, tant pour les clauses normatives que les clauses salariales.

Votre comité de négociation et la partie patronale se sont rencontrés à plus de 15 reprises. Durant ces rencontres, votre comité a exposé et argumenté sur les propositions de notre cahier de revendications. Les rencontres se sont intensifiées au cours des deux semaines précédant le congé des Fêtes. Résultat : à l'exception de sujets aux impacts mineurs pour l'ensemble des membres, l'employeur n'a fait aucune concession à la table de négociation. Pourtant, cela aurait eu pour effet de répondre aux demandes syndicales qui sont plus amplement décrites dans l'[Info Négo du 18 décembre 2015](#).

Possibilité de clauses remorques

Même si le Conseil du trésor a revu à la baisse certaines de ses demandes dans une entente de principe avec le Front commun, les représentants patronaux ont expliqué que leurs [demandes du 10 avril 2015](#) sont maintenues. Ils ont aussi proposé de recourir à plus de 40 clauses remorques qui feraient en sorte que la majorité des clauses à incidence salariale soient celles négociées entre le Conseil du trésor et l'unité fonction publique du SPGQ. Les représentants patronaux ont aussi ajouté que, de toute façon, ils n'avaient aucun mandat pour discuter des demandes syndicales à incidence salariale.

L'orientation préconisée par Revenu Québec quant aux conditions de travail qu'il offre à son personnel professionnel est donc aux antipodes de celle qu'il disait poursuivre lors de sa création en mars 2011. À ce moment, il les incitait à délaisser la fonction publique pour accepter leur transfert à Revenu Québec. Ce retournement est d'autant plus étonnant, qu'au printemps 2015, les représentants patronaux de Revenu Québec affirmaient que le contexte entourant la présente négociation constituait une opportunité de se distinguer de la fonction publique.



Votre comité de négociation fait valoir que le personnel professionnel de Revenu Québec effectue des tâches complexes et spécialisées pour faire respecter les lois fiscales, dans un encadrement administratif contraignant. Cet environnement et la négociation d'une première convention collective spécifique à Revenu Québec sont propices à l'obtention de conditions de travail à la hauteur de nos responsabilités et de la qualité de notre travail. D'ailleurs, une telle amélioration des conditions de travail et de la rémunération s'est réalisée dans la majorité des agences créées par le gouvernement du Québec.

Sondage et moyens de pression

En l'absence d'un message clair selon lequel le personnel professionnel de Revenu Québec mérite des conditions de travail qui se distinguent de celles actuellement présentées par le Conseil du trésor au Front commun, **votre comité de négociation croit que Revenu Québec ne sentira pas l'obligation d'améliorer ses offres.** Votre appui est une condition indispensable pour obtenir des conditions de travail négociées correspondant à notre réalité.

Le 13 novembre dernier, des résolutions ont été adoptées lors d'une assemblée à laquelle étaient convoqués les délégué(e)s syndicaux de Revenu Québec. La centaine de délégués présents s'est notamment prononcée en faveur d'une tournée de vote auprès des membres. Cette tournée porterait sur des moyens de pression à être utilisés au moment jugé opportun et permettant d'améliorer le rapport de force à la table de négociation.

Votre comité de négociation vous demande donc de remplir un sondage (avant le 22 février) afin de recueillir votre opinion quant à l'utilisation de ces moyens de pression. Seuls les membres de Revenu Québec abonnés aux publications du SPGQ avant le 4 février sont autorisés à remplir ce sondage.

Notez que ce sondage n'est que consultatif. Si la décision de se doter de moyens de pression comme la grève était mise de l'avant, elle ferait l'objet d'une tournée de vote générale auprès du personnel professionnel de Revenu Québec.

Votre comité de négociation,

Christian Thériault, porte-parole
Bruno Jean
Martine Lefavre
Martin Pinault
Yves Morin